



Paris, le 24 août 2010

Les trophées de l'agriculture durable pour une agriculture innovante et responsable

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche lance l'édition 2011 des Trophées de l'agriculture durable

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche lance la troisième édition des Trophées de l'agriculture durable, en partenariat avec le Crédit Agricole.

Les Trophées de l'agriculture durable distinguent des démarches individuelles ou collectives exemplaires d'une agriculture à la fois productive et particulièrement respectueuse de l'environnement.

Deux catégories sont évaluées par le jury : une **catégorie « exploitant »** à destination des agriculteurs, et une **catégorie « structures »** pour celles qui suscitent ou accompagnent des démarches innovantes.

Le jury national, présidé par Erik Orsenna, réunit des représentants du monde agricole et des personnalités qualifiées ainsi que les lauréats primés l'année précédente au niveau national.

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés directement sur :

<http://agriculture.gouv.fr/trophees-de-l-agriculture-durable,698>

Les agriculteurs peuvent également retirer un dossier, sur demande, auprès de leur Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Ces dossiers doivent être renvoyés à la DRAAF, **au plus tard avant le 1er novembre 2010**. Le déroulement du concours se réalise en deux phases de sélection avec un jury régional puis un jury national.

Les catégories « exploitant » et « structures » sont dotées chacune de 10 000 €, offerts par le Crédit Agricole (en cas, d'ex æquo, la récompense sera partagée à parts égales entre les lauréats). Les récompenses seront remises lors du prochain Salon international de l'agriculture.

Contacts presse

Service de presse du ministère – Tel : 01 49 55 60 11

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Hôtel de Villeroy – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr